



Président : M. Narciso G. REYES (Philippines).

En l'absence du Président, M. Brito (Brésil), vice-président, prend la présidence.

DÉCLARATIONS GÉNÉRALES (suite)

et

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil économique et social [chapitres III à VII, VIII (sections A à E), IX à XIV, XXI et XXII] (suite) [A/8403]

1. M. KHANACHET (Koweït) fait observer que l'Assemblée générale tient sa vingt-sixième session au moment où le monde passe par une crise financière d'une ampleur sans précédent dont les répercussions sur l'économie des pays en voie de développement sont extrêmement graves, ainsi que l'ont récemment souligné le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et le Président de la BIRD. Tout le monde s'accorde à penser que le chaos qui prévaut actuellement sur le marché des changes menace la stabilité des valeurs monétaires et la croissance ordonnée du commerce mondial.

2. D'après les statistiques de l'Organisation des Nations Unies, les recettes commerciales des pays en voie de développement en 1970 font entrevoir une détérioration de leur position à long terme et soulignent la nécessité d'ouvrir d'urgence de nouveaux marchés aux produits de ces pays. Si en 1970 les exportations des pays nantis ont progressé de 15 p. 100, celles des pays pauvres ont en revanche accusé un ralentissement marqué. A cela s'ajoute le fait que, pour les pays en voie de développement, les termes de l'échange ne cessent de s'aggraver. Ils doivent payer des prix de plus en plus élevés pour les biens d'équipement qu'ils achètent aux pays développés, alors que les recettes qu'ils tirent de la vente de leurs produits primaires s'amenuisent du fait que les oligopoles des pays développés ne se contentent pas de fixer les prix des biens d'équipement qu'ils vendent, mais dictent aussi les prix des produits primaires qu'ils achètent. Les deux parties ne discutent jamais sur un pied d'égalité. La situation s'aggrave encore du fait que les produits synthétiques tendent à remplacer les produits naturels.

3. Tout porte donc à croire que les pays en voie de développement resteront à la merci des pays nantis tant qu'ils ne seront pas parvenus à s'industrialiser et à diversifier leur production. Le Koweït approuve sans réserve l'initia-

tive qu'a prise la CNUCED d'instituer un système généralisé de préférences qui ouvrirait les marchés des pays nantis à une large gamme d'articles manufacturés et semi-finis des pays en voie de développement. Toutefois, ce système est loin d'avoir l'ampleur voulue car bon nombre de produits importants en sont exclus.

4. Il est devenu indispensable d'accélérer la diversification de la production des pays en voie de développement perpétuellement victimes des fluctuations des cours des produits primaires, de renforcer la position concurrentielle de ces produits et d'en stabiliser les cours. La tendance au protectionnisme qui se manifeste actuellement parmi les pays développés risque, si elle se maintient, d'aboutir à une guerre commerciale qui ne pourrait que détruire les fondations déjà affaiblies du commerce mondial et, à long terme, imposer de lourdes épreuves à la plupart des pays, mais surtout aux pays en voie de développement qui s'efforcent justement de trouver des débouchés pour leurs industries naissantes.

5. Abordant la question de la troisième session de la CNUCED, le représentant du Koweït souligne, d'une part, que les pays nantis sont loin d'atteindre le chiffre minimum de 1 p. 100 de leur PNB pour le transfert des ressources financières aux pays en voie de développement et, d'autre part, que le taux moyen de croissance du PNB des pays en voie de développement reste loin en deçà de l'objectif de 6 p. 100 fixé pour la Décennie. Il faut donc espérer que la CNUCED saura trouver les moyens de résoudre les problèmes auxquels se heurte actuellement l'économie mondiale et qui présentent un danger réel pour l'avenir des pays en voie de développement.

6. Les pays nantis ont toujours trouvé de bonnes excuses pour se dérober à leurs obligations. Après avoir argué pendant des années qu'en régime démocratique le pouvoir exécutif est impuissant à contraindre le pouvoir législatif, ils font maintenant état du déséquilibre de leur balance des paiements ou de leur balance commerciale. Or, c'est là un argument sans valeur qui, de toute façon, ne concerne qu'un ou deux pays et qui, de plus, est d'origine si récente qu'il ne saurait expliquer la parcimonie du passé. Ce qui fait défaut en réalité, c'est la volonté politique de se hisser à la hauteur des circonstances actuelles et de se joindre à l'effort concerté dont dépendront les résultats de la deuxième Décennie du développement. Le développement des pays pauvres reste tributaire des capitaux étrangers. Les pays nantis qui détiennent les capitaux doivent comprendre qu'il leur faut assouplir les conditions dont ils assortissent leurs prêts et cesser de lier leur aide, afin que les pays bénéficiaires puissent tirer le meilleur parti possible des capitaux mis à leur disposition. Le représentant du Koweït se plaît à souligner que son pays, qu'on ne saurait en rien

considérer comme développé, est néanmoins celui des pays donateurs dont l'aide extérieure, fournie à des conditions très avantageuses, représente le pourcentage le plus élevé du revenu national consacré à cette aide.

7. La délégation koweïtienne est persuadée que l'aide multilatérale est la plus efficace de toutes car elle n'est liée à aucune concession d'ordre politique ou militaire et est répartie équitablement et à bon escient par les mécanismes *ad hoc* des Nations Unies. Il faut espérer que le PNUD, qui, depuis longtemps, est le principal organe distributeur de cette aide, sortira encore renforcé de la période actuelle de réforme et que les gouvernements en seront amenés à augmenter leurs contributions.

8. Sans perdre de vue l'importance du développement agricole, la délégation koweïtienne croit néanmoins que l'industrialisation est la clef du progrès économique et social et que, dans la répartition des fonds d'assistance, priorité devrait être donnée aux projets de développement industriel. Elle exprime l'espoir que le PNUD orientera une bonne part de ses ressources nouvelles vers ces projets, par le truchement de l'ONUDI.

9. La délégation koweïtienne est par ailleurs convaincue qu'à sa vingt-sixième session l'Assemblée générale pourra créer le système voulu pour procéder à l'évaluation générale des réalisations de la Stratégie aux trois niveaux. Au niveau national, l'évaluation permettra de mesurer non seulement les réalisations des Etats en voie de développement mais aussi les contributions des Etats développés. Pour l'évaluation du niveau régional, les commissions économiques régionales et le Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth devront disposer de ressources techniques et financières accrues si l'on veut qu'ils s'acquittent de leur tâche. Touchant plus particulièrement la région du Moyen-Orient, le représentant du Koweït déclare que le Bureau de Beyrouth fait de son mieux dans les limites de ses maigres ressources, mais qu'il est entravé du fait que les gouvernements des Etats intéressés ne peuvent participer directement à la formulation et à l'exécution des programmes; le Moyen-Orient se trouve par conséquent désavantagé par rapport aux autres régions et le souci d'équité commande d'aligner sans tarder le mandat du Bureau de Beyrouth sur celui des commissions régionales.

10. Depuis plus de 20 ans déjà, le Moyen-Orient subit le fléau de la politique expansionniste et agressive d'Israël qui a bouleversé l'économie des pays arabes et réduit le bien-être de leurs populations. Les pays arabes sont en effet forcés de consacrer à la défense nationale une part énorme de leurs ressources qui sans cela pourrait être investie dans le développement économique et social. Si les aspects politiques du problème sont du ressort de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, la Deuxième Commission n'en a pas moins pour devoir de se pencher sur les incidences économiques de la situation pour le Moyen-Orient et pour le monde.

11. La délégation koweïtienne félicite le Comité des ressources naturelles de l'œuvre qu'il a su accomplir à ce jour malgré l'obstruction systématique de quelques grandes puissances. Comme le Moyen-Orient en général et le Koweït en particulier portent naturellement un grand intérêt aux

ressources en eau, M. Khanachet approuve, au nom de sa délégation, la recommandation tendant à ce qu'à sa deuxième session, à Nairobi, en janvier 1972, le Comité des ressources naturelles assigne un rang de priorité élevé à l'examen de la question de la mise en valeur des ressources en eau; il approuve en outre la proposition d'élargir la composition du Comité au bénéfice des pays en voie de développement.

12. Le représentant du Koweït tient à féliciter le Secrétariat d'avoir su se montrer à la hauteur de sa tâche, mais il note que la répartition des attributions entre le Secrétariat et les divers organes représentatifs n'est pas nettement définie; c'est notamment le cas pour le Conseil économique et social et le Conseil d'administration du PNUD qui, de l'avis de M. Khanachet, devraient faire preuve d'une plus grande initiative et se décharger un peu moins de leurs responsabilités sur le Secrétariat, dont la tâche est déjà très lourde. Une meilleure répartition des responsabilités créerait le climat voulu de compréhension et de coopération entre les organes délibérants et les organes de direction dont dépend le bien-être de l'humanité.

13. Le développement dans le monde est un processus unique et indivisible qui ne se conçoit que si tous les pays conjuguent leurs efforts et s'élèvent au-dessus des considérations nationales et régionales. L'objet véritable du développement est d'améliorer le bien-être matériel et moral de la personne humaine. En réaffirmant sa foi en l'homme, l'humanité investira dans son propre avenir.

14. M. MORENO (Cuba) dit qu'il est plus utile pour la cause des pays du tiers monde de dire la vérité que de donner la fausse impression que tous les problèmes économiques du monde sont sur le point d'être résolus ou qu'ils peuvent l'être grâce aux méthodes traditionnelles et réformistes habituellement proposées.

15. Il s'agit d'abord de définir exactement l'expression "sous-développement" qui a si souvent été dénaturée, ainsi que la notion qu'elle représente au gré d'intérêts et d'idéologies étrangers aux pays du tiers monde. Loin d'être, comme on le prétend souvent, dû à des causes purement accidentelles ou aux caractéristiques propres aux peuples des pays du tiers monde, le sous-développement est un phénomène historique qui leur a été imposé pendant plusieurs siècles de domination coloniale brutale et plusieurs décennies de contrôle néo-colonial de leurs économies. La prétendue aide que les pays capitalistes apportent aux pays sous-développés n'est qu'une restitution des ressources qui leur ont été arrachées, d'abord par la force, ensuite par les pratiques néo-colonialistes. Il importe à cet égard d'établir certaines distinctions et de préciser que des pays tels que la Suède, le Danemark, la Norvège, la Finlande et le Canada n'ont pas eu recours à de telles pratiques, pas plus que les pays socialistes qui pratiquent une politique d'aide et de solidarité permanentes. Par ailleurs, l'expression "en voie de développement" ne peut non plus s'appliquer aux réalités de l'Asie, de l'Afrique ou de l'Amérique latine. L'Amérique latine où, selon les statistiques de la Commission économique pour l'Amérique latine, le revenu par habitant ne s'est accru que de 2,5 p. 100 pendant la décennie écoulée alors que celui des pays développés augmentait de 4 p. 100 donne un exemple

typique des différences immenses qui se manifestent à l'évidence entre l'évolution des continents développés et celle des continents sous-développés. Malgré la richesse de leurs ressources naturelles, et bien que leurs économies aient connu de meilleurs jours, les pays d'Amérique latine voient leur retard économique et technologique s'agrandir; la région reste en marge de l'évolution que connaissent les grands centres économiques et sa dépendance financière et politique ne fait que s'aggraver.

16. Contrairement à ce que pourraient laisser croire certaines statistiques, certains pays sous-développés n'ont pas eu, au cours des dernières années, des taux de croissance comparables à ceux qu'ont connus, à diverses périodes de leur évolution, les économies plus développées du monde actuel; comme le signale le rapport présenté par Cuba à la quatorzième session de la CEPAL, il importe de ne pas confondre développement et croissance économique. Pour que la croissance économique s'accompagne d'un réel développement, il faut qu'elle soit autonome; or on sait que les pays sous-développés ne peuvent parvenir à cette autonomie, essentiellement en raison de la distorsion et du déséquilibre de leur économie, qui tiennent essentiellement à la superposition sur les structures traditionnelles d'un secteur moderne caractéristique de toutes les régions qui ont connu le colonialisme et le néo-colonialisme. Pour ces régions, développement signifie d'abord élimination de cette distorsion.

17. A cet égard, l'un des traits les plus frappants du développement des pays sous-développés au cours des dernières années a été l'augmentation de leur dépendance, qui se caractérise essentiellement par les investissements privés étrangers. Grâce à ces investissements, les pays capitalistes développés prétendent jouer le rôle de bienfaiteurs alors qu'ils ont retiré des pays du tiers monde, de 1961 à 1967, près de 28 milliards de dollars sous forme de bénéfices, d'amortissements de capitaux et d'intérêts; pendant la même période, ces pays sous-développés n'ont obtenu que 15 milliards 500 millions de dollars sous forme d'investissements et de réinvestissements de bénéfices, soit un peu plus de la moitié des bénéfices obtenus par les monopoles, si bien qu'on peut dire que ce sont les pays sous-développés qui financent le développement des pays capitalistes hautement industrialisés. Loin de susciter des bénéfices pour l'économie interne des pays sous-développés, les revenus étrangers réinvestis sortent de ces pays sous forme de bénéfices supplémentaires et d'amortissements de capitaux.

18. Les pays en voie de développement n'obtiennent pas davantage de revenus du commerce extérieur, car ce ne sont pas leurs industries nationales qui voient augmenter leurs possibilités d'exportation mais plutôt l'industrie étrangère qui a investi chez eux. Par ailleurs, chacun sait que les grands consortiums capitalistes utilisent leurs capitaux aux fins d'investissements locaux qui suscitent des exportations de produits de base des pays du tiers monde afin de les acquérir à bas prix pour les industries de transformation qui se trouvent dans les pays investisseurs. Ainsi, non seulement ils exploitent la main-d'œuvre à bon marché, mais ils tirent également profit des pays sous-développés au moyen d'opérations commerciales dictées par l'inégalité des termes de l'échange, ainsi que de l'exploitation et de l'épuisement

des ressources naturelles du monde sous-développé. Les défenseurs des investissements privés étrangers oublient trop souvent que ces investissements sont effectués dans des secteurs très profitables et qu'ainsi les investisseurs récupèrent le capital investi en moins de cinq ans. Ainsi, les bénéfices dus aux travailleurs des pays où sont effectués les investissements et résultant de l'exploitation des richesses naturelles de leurs pays vont aux mains des sociétés d'investissement étrangères.

19. Il en résulte que le revenu national n'est national que de nom, car il se convertit en fait en revenu des exploitants étrangers. En outre, les grandes sociétés monopolistes ont de plus en plus tendance à acquérir les moyens de production déjà disponibles dans les pays sous-développés au lieu d'en construire de nouveaux, aggravant ainsi la "décapitalisation" de ces pays de même que leur dépendance à l'égard des puissances néo-coloniales, puisque n'interviennent ainsi aucun transfert de techniques ni augmentation de la capacité de production. Toutefois, l'effet le plus négatif des investissements privés étrangers ne se manifeste pas tant dans la balance des paiements des pays sous-développés que dans les déformations qu'ils provoquent dans les structures économiques de ces pays, à savoir la monoproduction ou une production de base dont l'économie nationale est tributaire, la concentration géographique des centres extérieurs bénéficiaires, l'assujettissement aux fluctuations des prix d'un seul produit exporté, des structures économiques désuètes et rigides soumises aux intérêts du capitalisme étranger. Après plus d'un demi-siècle de domination néo-coloniale, Cuba est bien placée pour attester que ces pratiques ont un effet également néfaste sur l'enseignement, la culture, l'hygiène et l'emploi et que la conséquence la plus grave est encore la dépendance politique. De 1960 à 1968, les sociétés pétrolières ont récupéré 73 p. 100 des capitaux investis au début de la période alors que, dans d'autres régions, les bénéfices qu'elles ont obtenus atteignaient jusqu'à 28 p. 100 par an, c'est-à-dire qu'il était possible de récupérer le capital investi en moins de quatre ans.

20. Pourtant, les investisseurs privés étrangers se sont davantage tournés vers le secteur manufacturier à tel point que, dans son dernier rapport<sup>1</sup>, la CEPAL a pu dire que les économies latino-américaines devenaient "étrangères". Cuba a maintes fois dénoncé au sein des organismes internationaux les investissements privés étrangers et la "décapitalisation" croissante qu'ils représentent pour l'économie du tiers monde. D'après l'étude économique pour l'Amérique latine établie en 1969 par la CEPAL entre 1960 et 1968<sup>2</sup>, les entreprises nord-américaines établies à l'étranger ont reversé aux sociétés mères de la métropole des fonds dont le montant dépassait de 10 milliards de dollars celui de leurs capitaux investis à l'étranger. Les pays d'Amérique latine ont été les plus affectés puisque, sur ce montant, 6 milliards 745 millions, soit 67,5 p. 100, provenaient de la région, ce qui représente plus de 80 p. 100 des investissements qui y ont été effectués jusqu'en 1960. L'Amérique latine est donc bien la région la plus exploitée par les capitaux monopolistes des Etats-Unis.

<sup>1</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante et unième session, Supplément No 4.

<sup>2</sup> Estudio Económico de América Latina, 1969 (publication des Nations Unies, numéro de vente : S.71.II.G.1).

21. Les problèmes dus à l'insuffisance du financement du développement et à la situation critique du commerce extérieur sont également très importants. On ne peut parler de développement et encore moins d'industrialisation si ne se produit pas l'"euthanasie économique" des groupes oligarchiques des pays sous-développés, car ceux-ci s'opposent à l'augmentation de l'épargne interne. Les oligarchies du tiers monde accumulent en fait un peu plus de 50 p. 100 du revenu national et elles utilisent ces revenus à des fins somptuaires ou en vue d'accumuler ou d'investir ces ressources dans les grands centres commerciaux et bancaires du monde.

22. Le financement supplémentaire dont les pays sous-développés ont besoin pour leur développement ne pourra s'obtenir que de deux façons : en trouvant le moyen de résoudre les problèmes du commerce extérieur et en transformant les méthodes de financement extérieur. Il est évident que les termes de l'échange et l'inégalité qui existe dans le commerce entre les pays développés et les pays sous-développés sont l'un des facteurs clefs du sous-développement; à cet égard, les pays sous-développés ont présenté dès la première session de la CNUCED des propositions qui ont obtenu l'appui sans réserve des pays du tiers monde et des pays socialistes, mais qui n'ont trouvé aucun écho chez les puissances capitalistes occidentales. Les pays sous-développés ont réitéré leurs demandes à leurs principaux importateurs, essentiellement les Etats-Unis, au sein du Conseil économique et social, de la CEPAL, de la FAO et de l'ONUDI. Malgré cela, leur pouvoir d'achat n'a cessé de diminuer, à tel point que la Charte d'Alger<sup>3</sup> établie à l'issue de la première réunion des ministres du Groupe des Soixante-Dix-Sept pouvait déclarer qu'au milieu des années 60 les pays sous-développés ne pouvaient acheter, avec un volume donné de leurs exportations traditionnelles, qu'un dixième de leurs importations du début de cette période. Leurs pertes en pouvoir d'achat ont dépassé annuellement le chiffre astronomique de 2 milliards 500 millions de dollars, ce qui représente approximativement 50 p. 100 des ressources financières publiques extérieures qu'obtiennent les pays sous-développés. Si l'on tient compte en outre des effets néfastes de la "décapitalisation" due à la politique des investisseurs privés étrangers, on constate que la dette extérieure des pays sous-développés est passée à 40 milliards de dollars en 1966, alors qu'elle n'était que de 10 milliards en 1955; elle a donc quadruplé en 10 ans.

23. Les pays d'Amérique latine sont les plus défavorisés dans les relations commerciales avec les pays capitalistes; la CEPAL le reconnaît, puisqu'elle signale, dans son étude économique de l'Amérique latine pour 1969, que le fait majeur du commerce latino-américain au cours des dernières années est la réduction considérable de l'excédent et sa disparition totale en 1969, année du premier grand déficit. De 1950 à 1969, les exportations latino-américaines vers les Etats-Unis sont tombées de 46 p. 100 à 30,2 p. 100. Cela ne signifie pas que la dépendance économique de l'Amérique latine à l'égard des Etats-Unis a diminué, mais simplement que la valeur en devises des exportations

latino-américaines a de plus en plus diminué tandis que celle des importations de produits des Etats-Unis a augmenté considérablement pour atteindre le chiffre de 4 milliards 800 millions de dollars en 1969. En 1965, le déficit de la balance commerciale de l'Amérique latine était de 200 millions de dollars, en 1966 il était de 280 millions de dollars, en 1967 de 310 millions de dollars, en 1968 de 690 millions de dollars, et il a atteint 860 millions de dollars en 1969. De 1958 à 1962, cela s'est traduit par un déficit de la balance des paiements de 2 milliards 780 millions de dollars, ce déséquilibre ayant diminué au cours des années ultérieures en raison d'un important financement compensatoire, c'est-à-dire le recours à des emprunts à court et à moyen terme, à des réserves en or et en devises étrangères et, jusqu'à un certain point, à des crédits du FMI. Ainsi, la situation de la balance des paiements s'est apparemment améliorée pour atteindre en 1969 un excédent de 747 millions de dollars. Cette amélioration n'est qu'apparente car elle n'a trait qu'à l'ensemble de la région et elle ne s'est produite que dans quelques pays, l'un de ceux-ci ayant obtenu 75 p. 100 de l'augmentation. Deuxièmement, cette situation avantageuse n'a été obtenue la plupart du temps qu'au détriment d'importations de base, et, surtout, cette augmentation tient essentiellement à l'afflux de capitaux étrangers qui ont atteint le montant de 2 milliards 950 millions de dollars en 1969 et qui ont servi à financer le déficit courant de 2 milliards 200 millions de dollars. Ainsi, les secteurs non monétaires de l'économie se sont davantage endettés du fait du service de la dette extérieure qui représentait, en 1968, 37,2 p. 100 de la valeur totale des exportations de biens et services des pays de la région. En outre, le rythme du courant des ressources extérieures n'est pas soutenu et son augmentation n'est pas parallèle à celle du service global de la dette, de sorte que cet apport finit par être négatif. On sait aussi que les investissements étrangers provoquent une augmentation des importations chez les pays bénéficiaires, de même qu'il est évident que les paiements au titre du service de la dette extérieure augmentent à un rythme supérieur à celui des exportations; aussi, les exportations latino-américaines ont augmenté de 1958 à 1968 de 4,7 p. 100, alors que l'augmentation des paiements au titre du service de la dette extérieure était de 7,9 p. 100. Le fait que les exportations de produits de base constituent 93 p. 100 du total des exportations de l'Amérique latine est un autre facteur accablant qui offre peu de perspectives au commerce extérieur des pays de la région.

24. Il est donc difficile de parler de développement et d'industrialisation, et force est de conclure que les pays développés se développent de plus en plus alors que les pays sous-développés se développent de moins en moins. Au cours des prochains mois, ceux-ci bénéficieront peut-être jusqu'à un certain point du système général de préférences établi par la Communauté économique européenne et des mesures analogues annoncées par les Gouvernements du Japon et du Royaume-Uni. Malheureusement, dévoilant une fois de plus ses sinistres visées politiques, le Gouvernement des Etats-Unis attend des pays sous-développés qu'ils résolvent la grave crise dans laquelle ils se trouvent, et il a imposé à cet effet une surtaxe de 10 p. 100 sur les importations tout en décidant de réduire de 10 p. 100 sa prétendue assistance extérieure. La délégation cubaine se refuse à croire que les pays exploités du monde sous-développé, déjà si humiliés et bafoués par ce pays, seront

<sup>3</sup> *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, deuxième session*, vol. I et Corr.1 et 5 et Add.1 et 2, *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.II.D.14), p. 473.

disposés à accepter qu'on les enfonce encore davantage dans le sous-développement et qu'on diminue leurs maigres moyens de subsistance. Ainsi, le Gouvernement de Washington essaie de faire retomber sur le monde les dépenses astronomiques et les conséquences financières néfastes de ses aventures belliqueuses et interventionnistes dont l'agression contre le peuple d'Indochine constitue le meilleur exemple. Les mesures prises unilatéralement par l'impérialisme américain aggravent encore la position des pays sous-développés dans le commerce mondial auquel ils participent déjà si peu, au mépris le plus total des besoins de ces pays ainsi que de la Stratégie internationale du développement. Ainsi, les peuples savent au moins quel est leur véritable ennemi, quel est celui qui contribue chaque jour davantage à l'aggravation de la faim, de la misère, de l'analphabétisme, du chômage, de la mortalité infantile et de tant d'autres maux qui accablent les pays pauvres. Il y a lieu de rappeler que la Commission spéciale de coordination latino-américaine, récemment réunie à Buenos Aires, s'est prononcée à l'unanimité contre ces mesures restrictives. La "flottaison" du dollar prouve en outre que le plus grand des impérialismes a atteint une fois de plus une situation de crise et qu'il est nécessaire de réformer radicalement le système monétaire international qui était condamné dès Bretton Woods.

25. La délégation cubaine estime qu'on ne pourra parvenir au développement qu'en procédant à de profonds changements structuraux dans les domaines politique, économique et social. Selon le Gouvernement révolutionnaire de Cuba, ces changements sont des transformations socio-économiques profondes étroitement reliées à des modifications radicales dans le domaine des moyens de production. Il est évident qu'à plus ou moins long terme ces transformations mènent au socialisme, le seul choix possible pour le monde sous-développé. Ces modifications structurales et révolutionnaires présupposent une réelle et profonde réforme agraire, la nationalisation des moyens de production, c'est-à-dire l'élimination de toutes les places fortes de l'impérialisme dans tous les pays sous-développés, le contrôle de l'Etat sur tous les secteurs fondamentaux de l'économie et, avant tout, une réelle redistribution du revenu. Ces réformes doivent s'accompagner de profonds changements sociaux tels que la démocratisation de l'enseignement, la santé publique au service de tous et l'alphabétisation. La délégation cubaine tient à réaffirmer sa conviction que toutes ces transformations ne peuvent être réalisées avec succès que par un gouvernement authentiquement populaire lié au peuple de façon organique, permanente et définitive, qui garantisse par ses propres mesures révolutionnaires une participation populaire pleine et totale à son action. Le chemin du développement est hérissé d'obstacles; aussi n'est-ce que parce qu'il est convaincu de la qualité de ses dirigeants et de la pureté de son processus révolutionnaire que le peuple cubain est à même de se sacrifier volontairement pour parvenir à ses objectifs. Cuba est convaincue que, grâce aux efforts, au concours et à la participation directe des ouvriers, des paysans, des intellectuels, des cadres et des autres secteurs progressistes, les pays sous-développés pourront aboutir aux mêmes résultats et accéder ainsi définitivement à une indépendance totale.

26. M. SIRIWARDENE (Ceylan) fait observer que, si la Stratégie du développement s'inscrit au premier rang des

réalisations de l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session, il reste cependant à la mettre à exécution; pour mener cette tâche à bien, il faut que tous les pays continuent à faire preuve de l'esprit de résolution et de la bonne foi qu'ils avaient manifestés lors de la négociation du texte de la Stratégie.

27. A l'ouverture de la discussion générale, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a su mettre la situation économique et financière actuelle dans sa vraie perspective et en dégager comme il convient les conséquences immédiates pour les pays en voie de développement. On entend dire et répéter que le problème majeur actuel est l'écart immense qui sépare les pays pauvres des pays riches. Or la pauvreté — ou le sous-développement, mais peu importe le vocable employé — varie énormément d'un pays à l'autre, allant du manque d'écoles et de services de santé à la malnutrition et même, dans certains cas, au spectre — installé en permanence semble-t-il — de la faim. La solution du problème dépend largement de la bonne volonté et de la générosité des pays riches, mais l'inhumanité de l'homme envers l'homme n'est malheureusement pas le propre de notre temps et apparaît même comme l'une des forces motrices de l'histoire. On peut y voir l'une des manifestations de la lutte pour l'existence qui, même dans les Etats les plus développés, n'est pas encore éteinte et s'y livre entre gouvernants et gouvernés sous sa forme la plus raffinée.

28. Il y a donc tout lieu de faire appel à la conscience des pays riches et de leur faire comprendre que ce que la plupart d'entre eux doivent aux Etats pauvres n'est pas tant une aide qu'une assistance obligatoire, c'est-à-dire un devoir. Il est malheureusement regrettable de constater que l'aide étrangère est souvent considérée comme un instrument de politique étrangère. En approuvant la Stratégie, les pays riches s'étaient pourtant engagés à adopter des politiques propres à favoriser l'avènement dans le monde d'un ordre économique et social plus équitable et plus rationnel, ce qui implique pour eux l'obligation d'augmenter le volume de leur aide au développement. On peut malheureusement se demander dans quelle mesure l'aide donnée — de toute manière en deçà de l'objectif de 1 p. 100 du PNB — est désintéressée, est plus réelle qu'apparente, a pour objet principal d'assurer la sécurité ou la relance économique du pays donateur. Un milliard d'Asiatiques et d'Africains subissent, impuissants, les effets de telles politiques.

29. Trop souvent, le pays donateur empiète sur la souveraineté du pays bénéficiaire. Il veut s'assurer que son aide sera employée "judicieusement", c'est-à-dire selon ses propres normes et valeurs. Ce qu'il ne sait pas, ou guère, c'est que l'impuissance et le sous-développement du pays bénéficiaire sont dus dans une large mesure à la situation de dépendance économique dans laquelle l'a placé l'histoire. Malheureusement, à cette situation s'ajoutent trop souvent les catastrophes naturelles. Dans ce contexte, le représentant de Ceylan tient à dire les craintes que font naître en lui les libertés que prend l'homme moderne avec la nature : ne joue-t-il pas trop souvent à l'apprenti sorcier ?

30. M. Siriwardene souligne la nécessité du désarmement non seulement pour réduire les tensions, mais aussi pour

libérer des fonds qui, de stériles, pourraient devenir productifs s'ils étaient utilisés pour aider les pays pauvres à sortir de la misère et à s'engager sur la voie du développement.

31. Il attire l'attention sur le fait que des pays qui, comme le sien, comptent de nombreux siècles de civilisation sont actuellement aux prises avec des difficultés économiques énormes pour des raisons qui échappent largement à leur contrôle. C'est ainsi que, malgré la fertilité de son sol, Ceylan n'est pas encore parvenue à produire assez de denrées alimentaires pour nourrir sa population. Certains prétendent que Ceylan — et les autres pays dans le même cas — pourrait résoudre ce problème en réduisant l'accroissement de sa population. Certes, Ceylan compte 400 habitants par mile carré alors que des pays immensément riches se sont fixé un taux de densité beaucoup moins élevé; mais l'homme a plus de valeur à Ceylan que la richesse, et la vraie solution du problème réside non pas dans une diminution du taux d'accroissement de la population, mais dans une redistribution des richesses du monde. De l'avis de M. Siriwardene, c'est là la solution qui commande l'humanitarisme.

32. Abordant la question de la réorganisation du Conseil économique et social, M. Siriwardene déclare que sa délégation est disposée à appuyer toute mesure qui serait de nature à permettre au Conseil de prendre un nouveau départ, mais à la seule condition que la réorganisation envisagée tienne compte de l'autorité de l'Assemblée générale sur le Conseil et qu'elle ne se fasse pas au détriment de certaines organisations existantes que les pays en voie de développement ont pris tant de peine à créer. Si, en théorie, il paraît souhaitable d'élargir la composition du Conseil en fonction de l'augmentation du nombre des Etats Membres de l'ONU, il est cependant à craindre que, dans la pratique, cet élargissement n'alourdisse le Conseil et n'abaisse encore son niveau d'efficacité. On dit souvent que, si le Conseil n'a pas su répondre aux espoirs placés en lui, c'est parce que son domaine d'activité s'est exagérément étendu et que cette extension ne s'est pas accompagnée du développement progressif d'un système rationnel de coordination. Pour les 10 prochaines années, une des tâches essentielles du Conseil sera incontestablement l'application de la Stratégie, mais M. Siriwardene doute que l'élargissement du Conseil soit le moyen indispensable et efficace pour y parvenir. C'est à l'Assemblée générale qu'il appartient d'arrêter la forme et la manière de procéder en la matière, puisque c'est elle qui a adopté la Stratégie. Certes, dans la Stratégie, l'Assemblée générale a déclaré que l'évaluation se fera par l'intermédiaire du Conseil économique et social, mais l'Assemblée générale n'a pas donné au Conseil mandat de prendre à cette fin des dispositions sur le plan institutionnel. Il semble qu'on cherche, en augmentant la composition du Conseil, à créer une situation de fait sans y être habilité.

33. La délégation ceylanaise accorde une grande importance à l'examen et à l'évaluation de la Stratégie internationale du développement, la Stratégie elle-même étant essentiellement un instrument de coopération internationale; c'est pourquoi, il serait bon de ne pas adopter de mesures pouvant nuire au fonctionnement efficace des organisations qui ont des responsabilités dans ce domaine.

Le Conseil économique et social a certainement de grandes responsabilités pour ce qui est de l'application de la Stratégie internationale du développement, mais son rôle devrait être déterminé par l'Assemblée générale elle-même. Il serait bon d'améliorer l'efficacité du Conseil économique et social, mais sans affaiblir la position de l'Assemblée générale.

34. M. Siriwardene se penche ensuite sur la question du chômage et du sous-emploi, en faisant observer qu'un minimum de bien-être social et de dignité humaine est parfois nécessaire avant même que l'accumulation du capital en fasse sentir le besoin. La sous-utilisation de la main-d'œuvre reste un grave problème dans les pays en voie de développement, surtout chez les jeunes. A moins de prendre des mesures radicales, la différence entre la situation de l'emploi dans les pays en voie de développement, et dans les pays plus développés risque de s'accroître encore au cours des années 70. Cette situation défavorable tient à une augmentation rapide de l'effectif total de la main d'œuvre, à l'urbanisation rapide et souvent anarchique et à la difficulté, dans les régions rurales et urbaines, d'utiliser des techniques à forte intensité de main-d'œuvre. La situation de l'emploi dans la majorité des pays en voie de développement n'est qu'un aspect du phénomène de la pauvreté des masses dont souffre aujourd'hui une grande part de l'humanité. Il devient donc urgent d'éliminer les inégalités de richesses et de revenus en adoptant des réformes agraires et fiscales appropriées et en favorisant la participation de toutes les couches de la population au processus de développement.

35. Par suite de la gravité de ce problème, une crise a éclaté récemment à Ceylan, et le gouvernement s'efforce de prendre des mesures à court et à long terme pour y faire face. Le Gouvernement ceylanais cherche à instaurer le socialisme et la démocratie; il n'a pas pour seul but la croissance économique du pays, mais aussi une répartition juste et équitable des richesses. Il s'efforce également d'améliorer les services sociaux et d'en élargir la portée.

36. M. Siriwardene dit en conclusion qu'il faut s'efforcer d'atteindre les objectifs de la Stratégie internationale du développement, même si la situation économique mondiale ne favorise pas les progrès.

37. M. BENCHEIKH (Algérie) rappelle que la crise du système monétaire international, le ralentissement général de l'économie mondiale, la réduction de l'expansion économique des pays en voie de développement accompagnée d'un alourdissement de leur dette extérieure, ne sont qu'un épiphénomène des transformations économiques et sociales qui se manifestent dans les divers pays. Il convient de prendre conscience du fait que les recommandations de l'Organisation sont restées trop souvent lettre morte.

38. On a pu assister sur le plan institutionnel à une sorte d'atomisation du Conseil économique et social dont le rôle de conception et d'orientation de la politique économique mondiale a été déformé et diminué. L'Algérie a toujours dit et répété que les accords de Bretton Woods peuvent et doivent être corrigés non pas de façon empirique ou improvisée, mais en tenant compte de données nouvelles telles que l'accès des jeunes pays aux institutions financières

internationales. La crise compromet les plans de croissance économique des pays du tiers monde, dont la dette extérieure risque de devenir insupportable par suite de la réévaluation des monnaies des pays nantis. Les pays en voie de développement ont besoin d'un système de parités fixes, assorti de marges de fluctuation les plus étroites possibles. Ce système devrait être fondé sur un instrument de réserve indépendant de toute monnaie nationale. Il devrait institutionnaliser et organiser un lien entre la création de liquidités et les besoins de financement des plans de développement. Le nouvel ordre monétaire international devrait relever de la compétence d'institutions internationales réaménagées dans l'intérêt de tous, y compris des pays du tiers monde.

39. L'aide internationale ne peut constituer qu'un appoint au développement, et tout progrès économique dépend d'abord de l'effort des pays intéressés eux-mêmes. Dans ce sens, l'accord résultant de l'action solidaire des pays producteurs de pétrole aux Conférences de Téhéran et de Caracas, pour faire cesser un système d'exploitation injuste, constitue une réaffirmation du principe fondamental de la souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles. Un certain nombre de pays, dont l'Algérie, ont mis fin à un système qui lésait leurs droits et dont les conséquences économiques et financières constituaient un handicap à leur progrès et à leur développement. Dans des situations où le principe d'une juste indemnisation n'a jamais été exclu par les Etats propriétaires eux-mêmes, les organismes financiers internationaux doivent faire preuve d'impartialité.

40. Les pays en voie de développement, réunis à Alger en 1967, avaient tenté d'établir un dialogue avec les pays nantis afin d'élaborer avec eux les mesures nécessaires. Ces démarches n'ont pas été couronnées de succès. La délégation algérienne entend réaffirmer, à la veille de la deuxième réunion ministérielle de Lima et de la troisième session de la CNUCED à Santiago, son entière fidélité aux principes fondamentaux contenus dans la Charte d'Alger. Les pays nantis sont conviés à un grand effort de redressement. Leur responsabilité est engagée dans la partie qui se joue et où se risque le crédit même de l'Organisation.

41. Il convient enfin de se féliciter de la qualité du rapport préparé par le Conseil économique et social et de souligner l'apport positif et constructif de ses travaux.

*M. Reyes (Philippines) prend la présidence.*

42. Après avoir prononcé quelques paroles élogieuses au sujet du discours du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, M. FRAZÃO (Brésil) se penche sur la question de la sécurité économique collective, qui a fait l'objet de nombreux efforts aboutissant, à l'échelle internationale, à l'adoption par la communauté internationale d'un plan tendant à planifier la coopération globale aux fins du développement. Ce sont les pays en voie de développement qui, en s'efforçant de mettre en commun les intérêts qui leur sont propres, ont favorisé ces progrès. Mais il est regrettable que les pays développés n'aient encore fait que de timides tentatives pour appliquer les principes de la responsabilité collective aux fins de l'expansion et du développement. Selon M. Frazão, le seul progrès réalisé a été de rendre plus précis le concept de sécurité économique

collective et de le convertir en pivot de la stratégie globale, de façon à favoriser l'expansion équilibrée de l'économie mondiale en même temps que la coopération internationale en vue de l'expansion économique des pays en voie de développement. Ceux-ci n'obtiennent pas grand-chose des pays développés, mais les font se sentir chaque fois plus mal à l'aise à ce sujet.

43. Le Brésil renouvelle son adhésion aux buts de la Stratégie internationale du développement, avec d'autant plus de conviction qu'il doit se défendre devant la façon dont les pays développés et les institutions financières utilisent le thème de la défense de l'environnement pour créer un nouveau code de conduite. Il est peut-être bon de tenir compte de la protection de l'environnement dans la planification du développement, mais il est plus important de mettre en place ou d'améliorer une infrastructure économique de base nécessaire au développement. Puisque la pollution de l'air et de l'eau est moins grave que la pollution de la pauvreté et de la misère, la limitation du capital biologique du monde ne justifie point l'imposition d'un plafond sur le développement global. Le fait est que les anciennes structures du paternalisme colonial sont remplacées par une attitude pseudo-scientifique justifiant le non-développement. Des peuples qui sont encore loin d'avoir atteint le stade d'économie de consommation sont mis en garde contre les dangers d'une abondance qu'ils ne connaissent pas; dans les régions où la densité de la population est si faible qu'elle empêche la formation d'une économie de marché, il est conseillé de limiter la croissance de la population, processus qui pourrait être fatal aux plans de développement; les régions où le développement industriel en est encore à un stade embryonnaire sont inondées de propagande sur les dangers de l'urbanisation, qui est d'ailleurs une étape nécessaire du processus d'industrialisation. Il y aurait là, selon M. Frazão, une tendance à faire apparaître les progrès des pays en voie de développement comme une grande menace pour l'environnement, donc un grave danger pour l'humanité.

44. Pour faire face à toutes les difficultés qui se dressent contre eux, les pays en voie de développement doivent s'unir et ne pas laisser les différends peu importants qui les séparent avoir le pas sur le grand intérêt qui les unit. Il est plus nécessaire que jamais pour les pays en voie de développement de coordonner leurs politiques, dans un esprit de soutien mutuel. Les pays qui ont déjà atteint un certain développement ont tout intérêt à appuyer les mesures destinées à promouvoir le développement accéléré des pays en voie de développement les moins avancés; de même, le développement étant un processus continu qui n'a aucune frontière géographique ou politique, les pays en voie de développement les moins avancés ont intérêt à encourager même des politiques qui, dans un avenir proche, semblent n'avoir que peu d'avantages pour eux. C'est pourquoi le Brésil a l'intention de tout mettre en œuvre pour que des décisions de longue portée soient prises, aux réunions de Lima et de Santiago, en faveur des pays en voie de développement les moins avancés. Pour ce qui est de la promotion du développement dans les pays semi-développés, le modèle brésilien est la preuve que l'économie de marché a de bons résultats, témoin son taux de croissance qui, pour la troisième année consécutive, dépassera en termes réels 9 p. 100.

45. Les structures économiques actuelles portent encore la marque des structures coloniales des relations commerciales internationales; quant au système monétaire international, il ne représente guère plus qu'un pacte entre les partenaires d'un club très exclusif, qui tiennent avant tout compte de leurs propres intérêts. On n'a fait jusqu'à présent aucun effort pour établir un système monétaire international favorisant le développement et permettant aux pays en voie de développement de disposer de ressources supplémentaires.

46. S'unissant aux orateurs qui l'ont précédé, M. Frazão souligne que les mesures de protection récemment adoptées par les Etats-Unis, outre qu'elles abaisseront le niveau des exportations des pays en voie de développement à destination des Etats-Unis, réduiront les exportations de ces pays vers d'autres régions industrielles du monde. La surtaxe de 10 p. 100 rend difficile l'application immédiate du système général de préférences prévu dans la Stratégie internationale du développement. Ainsi, déjà en présence d'une grave crise du système de coopération internationale, les pays en voie de développement ont une raison de plus de s'unir et d'établir un front commun pour faire face aux dangers communs qui les menacent.

47. Après ces observations sur le tableau général de la coopération économique aux fins du développement, compte tenu de la situation économique et financière mondiale, M. Frazão prononce quelques mots sur le mécanisme international favorisant l'expansion économique des pays en voie de développement. Selon lui, la CNUCED serait en mesure de seconder l'Assemblée générale et de constituer un forum efficace pour les négociations, car il est certain que les négociations concernant les problèmes que soulèveront l'examen et l'évaluation des progrès réalisés dans l'application des mesures prévues dans la Stratégie internationale du développement auront de meilleurs résultats si l'on peut traduire les décisions en action pratique.

48. Pour ce qui est du Conseil économique et social, la délégation brésilienne est disposée à appuyer les mesures destinées à améliorer son fonctionnement, mais non pas à lui céder le pouvoir politique de l'Assemblée générale et de la CNUCED. Le Conseil économique et social doit, avant qu'on décide d'augmenter le volume de ses responsabilités, récupérer la confiance qu'il a perdue.

49. Le Brésil estime donc que c'est l'Assemblée générale elle-même qui devrait se charger des fonctions d'examen et d'évaluation, avec l'assistance d'un organe intergouvernemental en dépendant directement. L'Assemblée devrait confier à la CNUCED, au Conseil économique et social et, au niveau d'experts, au Comité de la planification du développement, des rôles précis conformes à leurs compétences respectives. On pourrait organiser, le cas échéant, une session extraordinaire de l'Assemblée générale, où tous les Etats Membres mettraient la dernière main aux accords proposés.

50. La délégation brésilienne envisage dans ce contexte que le Conseil économique et social devienne la contrepartie du Conseil de sécurité dans le domaine économique et social. Il pourrait ainsi être convoqué d'urgence lorsque la situation économique et financière mondiale l'exige. Il

eût été bon pour le prestige du Conseil économique et social que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique lui soumit, avant de les décréter, les mesures financières et les mesures commerciales restrictives qu'il a récemment adoptées. Les effets des mesures prises par les Etats-Unis soulignent les aspects multilatéraux de la sécurité économique collective et l'interdépendance de l'économie mondiale. Poursuivant sur la question de la réforme des méthodes du Conseil économique et social, M. Frazão fait observer que la nécessité d'opérer une réforme du Département des affaires économiques et sociales se fait sentir depuis longtemps et qu'il serait bon que le Secrétaire général entreprenne des consultations avec les Etats Membres sur cette question très importante.

51. M. Frazão dit en conclusion que la vingt-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies fera date dans l'histoire. C'est au cours de cette session que l'on doit trouver un moyen de sauver le concept de la sécurité économique collective de l'immobilité conférée artificiellement à la thèse de la défense de l'environnement. A moins de faire quelque chose dès maintenant, nous nous trouverons dans l'étrange situation de lutter à la fois pour et contre le développement des pays en voie de développement. Il appartient donc aux pays en voie de développement de s'unir et aux pays développés d'accepter une fois pour toutes le fait qu'expansion et développement sont les deux aspects de la sécurité économique collective.

52. M. TAYLOR (Sierra Leone) félicite M. de Seynes de son brillant exposé liminaire sur la situation économique internationale. Ainsi que l'a déclaré le Secrétaire général adjoint, "il appartient à l'Assemblée, de par la Charte, de stimuler un degré de coopération internationale qui permette aux économies nationales de réaliser leur potentiel et qui assure que des mesures affectant la communauté des peuples fassent l'objet de décisions collectives". La crise monétaire internationale actuelle est le résultat de mesures unilatérales. Etant donné l'interdépendance croissante de toutes les nations du monde, il est évident qu'il est du devoir de tous de coopérer sur le plan international en vue de trouver des solutions aux problèmes économiques mondiaux. Jusqu'ici la coopération et les consultations ont été limitées à un petit nombre de nations riches développées. Il est cependant indispensable, avant d'adopter des mesures collectives, de tenir compte de l'opinion des pays en voie de développement, qui n'avait pas été prise en considération à Bretton Woods. La Sierra Leone souhaiterait pour sa part contribuer à définir un nouveau système de règles dans le domaine des transactions monétaires.

53. On peut se demander pour quelles raisons les pays du tiers monde ne participent pas encore au processus de prise de décisions. Ces raisons sont au nombre de trois. En premier lieu, bien que les investissements de capitaux étrangers aient aidé les pays en voie de développement à certains égards, le caractère d'exploitation qui marque les relations entre pays développés et pays en voie de développement ne s'est pas modifié. En deuxième lieu, la plupart des investissements directs que peuvent obtenir les pays moins développés dépendent toujours des institutions des pays les plus riches. Il est inquiétant de constater qu'une proportion importante des fonds qui devraient servir à l'accumulation des capitaux dans les pays en voie de



développement quitte chaque année ces pays par l'intermédiaire de compagnies d'assurance, de banques commerciales administrées par les intérêts capitalistes des anciennes métropoles. En troisième lieu, bien que les pays en voie de développement aient recouvré la souveraineté sur leurs ressources minérales et agricoles, l'exploitation de ces dernières demeure entre les mains des nations riches.

54. Il n'est pas possible d'accepter qu'une telle situation se prolonge. Les pays développés peuvent aider réellement les pays en voie de développement en cessant de faire peser sur eux le lourd fardeau qu'ils leur imposent.

55. En ce qui la concerne, la Sierra Leone s'efforcera dans toute la mesure possible de contribuer au succès de la deuxième Décennie.

56. Le Gouvernement de la Sierra Leone approuve l'idée d'accroître le nombre des membres du Conseil économique et social. Il préconise qu'il en soit fait de même pour le Conseil d'administration du PNUD. Jusqu'ici les pays du tiers monde n'ont pas été représentés suffisamment au Conseil. En ce qui concerne les mesures visant à améliorer l'organisation des travaux du Conseil, il sera possible, en appliquant la résolution 1622 (L1), de travailler plus efficacement et de consacrer moins de temps à d'interminables discussions de procédure.

57. Le Gouvernement de la Sierra Leone accueille également avec satisfaction les vues exprimées par le Conseil au sujet de la nécessité de procéder à un examen et une évaluation des objectifs et des politiques de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie. Il convient de noter avec satisfaction que si, au Conseil, de nombreux représentants se sont déclarés convaincus de la nécessité des investissements privés étrangers dans les pays en voie de développement, ils n'ont pas manqué de dire que ces investissements doivent s'accompagner d'une législation et de garanties appropriées, destinées à protéger les intérêts des pays bénéficiaires. On peut espérer que la réunion du Groupe d'étude des investissements étrangers, qui doit se tenir au Japon à la fin du mois de novembre 1971, permettra d'aboutir à un *modus vivendi* en ce sens. Les investisseurs doivent se voir garantir une part raisonnable des profits, de même que les pays en voie de développement. Ces derniers ont surtout besoin de conditions commerciales améliorées. Les pays en voie de développement devraient voir s'accroître les revenus qu'ils tirent de leurs matières premières et l'on ne saurait trop insister sur la nécessité d'une stabilisation des prix. Bien que la production agricole brute des pays en voie de développement d'Afrique se soit accrue de 3 p. 100 en 1970, les pays africains ont été victimes d'importantes fluctuations de prix.

58. Le volume du commerce entre pays développés est supérieur à celui des échanges entre pays développés et pays en voie de développement, mais les échanges commerciaux entre pays en voie de développement sont encore moindres. Si l'on veut y remédier, il convient d'insister sur le rôle de l'industrie et l'on doit se féliciter de l'importance accordée par l'ONUDI à la promotion des investissements, à l'industrialisation accélérée et au développement des industries exportatrices. Le Gouvernement de la Sierra Leone attache

beaucoup d'importance à l'adoption de conditions plus équitables dans le domaine du commerce international et également à l'établissement d'un système d'autofinancement qui permette aux pays en voie de développement de mieux profiter des progrès de la science et de la technique. Dans le domaine des applications de la science et de la technique au développement, il convient de se fixer des buts et de s'engager à les atteindre. Un accroissement de l'aide à lui seul ne saurait suffire. Grâce à un meilleur équipement productif, à des techniques plus modernes et à de meilleures conditions des échanges internationaux, les pays en voie de développement devraient pouvoir, par leurs propres efforts, sortir de l'abîme de la pauvreté et du désespoir.

59. M. RAJOHNSON (Madagascar) indique que, dans sa déclaration du 29 septembre, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a non seulement évoqué les problèmes, mais aussi préconisé diverses mesures tendant notamment à esquisser les méthodes d'approche de la réforme monétaire internationale, grâce à une politique des revenus appropriée, et à promouvoir une politique active de la main-d'œuvre contre le chômage et le sous-emploi. Tout en approuvant ces suggestions, la délégation malgache tient cependant à souligner la nécessité de modifier l'ordre de priorité à appliquer pour la deuxième Décennie.

60. Il y a en effet lieu de s'inquiéter du ralentissement marqué de l'économie des pays en voie de développement. Ce ralentissement est imputable notamment aux pressions inflationnistes qui viennent de déboucher sur la crise monétaire internationale actuelle. A cela s'ajoute l'évolution défavorable des termes de l'échange qui peu à peu asphyxie les relations commerciales internationales mais que le Conseil économique et social n'a malheureusement pas su diagnostiquer à temps.

61. Le problème a maintenant pris une telle ampleur qu'il appelle un examen approfondi. En effet, la position commerciale des pays en voie de développement par rapport aux pays développés ne cesse de s'effriter alors que, pour eux, le coût des importations de biens d'équipement ne cesse d'augmenter et, par voie de conséquence, la marge de rentabilité des investissements de diminuer; que la concurrence accrue des matières synthétiques réduit les recettes d'exportation des produits primaires; et que les pays développés adoptent, au profit de leur propre secteur agricole, des politiques nettement protectionnistes. Or, il se trouve que les pays en voie de développement comptent presque essentiellement sur les recettes d'exportation de leur production agricole pour assurer leur développement; quand par ailleurs, écoutant les conseils qui leur sont donnés, ils diversifient leur production agricole, ils n'arrivent pas à vendre leurs nouveaux produits.

62. Lorsqu'on examine les statistiques internationales, on constate que le fossé entre les pays en voie de développement et les pays développés ne cesse de se creuser — irrémédiablement semble-t-il. Au cours des 10 dernières années, la part des pays en voie de développement dans le commerce mondial est tombée de 21,3 p. 100 à 17,6 p. 100, alors que la croissance réelle par habitant accuse un chiffre nettement moins élevé pour ces pays que pour les

pays développés et que l'aide extérieure se ralentit. En outre, l'augmentation des prix des produits primaires est considérablement plus lente que celle des produits manufacturés. Si des mesures ne sont pas prises, cette situation déjà si alarmante risque de provoquer, d'ici à 1980, une chute verticale de la courbe des termes de l'échange.

63. M. Rajohnson attire l'attention sur le fait que les pays riches, qui avaient eux-mêmes proposé la généralisation des préférences, n'appliquent que timidement les mesures qu'ils avaient préconisées et n'hésitent pas, dans certains cas, à se soustraire à leurs obligations. Certains pays en voie de développement en sont venus à craindre de perdre avant longtemps les préférences dont ils ont jusqu'ici bénéficié. Il importe donc de sensibiliser à nouveau l'opinion publique à l'égard de ce problème et d'esquisser un schéma de mesures propres à limiter les dégâts, c'est-à-dire à empêcher tout nouvel élargissement de l'écart entre pays pauvres et pays riches. La délégation malgache souhaite que les pays riches intéressés ne retardent plus la mise à exécution des solutions déjà adoptées en faveur des pays pauvres et que l'Assemblée générale élabore, à sa vingt-sixième session, en prévision de la prochaine session de la CNUCED, des

mesures visant à relever les cours des matières premières et à bloquer les prix des biens d'équipement et des articles manufacturés. Dans toute décision qui viendrait à être prise, il conviendrait d'inviter la CNUCED à examiner, en priorité, la question des termes de l'échange; de préconiser l'ouverture de consultations bilatérales ou multilatérales en vue de définir une politique de stabilisation, sinon de blocage, des prix des biens d'équipement; de mieux défendre les intérêts des pays en voie de développement, producteurs et exportateurs de matières premières; et de veiller à assurer une véritable libéralisation des échanges sur la base d'une série d'accords fixant le prix des produits de base à un niveau rémunérateur, compte tenu des fluctuations des cours. La conclusion de ces accords ne serait certes pas impossible, puisque la CNUCED en avait déjà posé le principe à sa première session; elle aurait en tout cas pour avantage d'assurer aux pays en voie de développement un taux de croissance de leurs recettes compatible avec les exigences de leur développement en matière de capitaux et de réduire, dans un délai raisonnable, l'écart considérable entre pays riches et pays pauvres.

*La séance est levée à 18 h 10.*